



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 38312

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le « compte épargne pénibilité ». Alors que les professionnels de la santé, notamment les infirmières, qui travaillent en cycles décalés pourraient bénéficier de ce dispositif, les policiers municipaux n'en bénéficieraient pas. Devant cette différence de traitement, il souhaiterait connaître la liste des professions qui seront concernées par le « compte épargne pénibilité » et savoir quels critères permettent de définir les professions figurant dans cette liste.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38312

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9820

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)